

AFFAIRE No 23 - MODIFICATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA Z.A.C. I DE MOUFIA

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Z.A.C. I de Moufia a été créée par arrêté préfectoral en date du 6 avril 1978 à l'initiative de la Commune de Saint-Denis.

Le Plan d'Aménagement de cette Z.A.C. a été approuvé par arrêté du 18 septembre 1978. Il a été l'objet d'une première modification par arrêté du 12 octobre 1981. Une deuxième modification a été approuvée par arrêté du 3 juin 1986.

Le présent dossier concerne une troisième modification de ce Plan d'Aménagement de Zone et de son règlement.

Les modifications apportées correspondantes ont été soumises à enquête publique du 16 décembre 1987 au 21 janvier 1988.

Le commissaire enquêteur vient de me faire parvenir son rapport favorable à ce sujet.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, d'approuver la modification du Plan d'Aménagement de Zone de la Z.A.C. I de Moufia.

Je mets cette affaire aux voix.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

MEMORANDUM
DE LA COMMISSION
DU CADRE DE VIE

PROJET DE
RESOLUTION

**MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE
DES AVIS DE LA COMMISSION.**

Commission du Cadre de Vie

Elle émet un avis favorable.

Cette modification doit, entre autres, permettre la construction de l'immeuble de la Région.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988 _____

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

M. HOARAU M. : Y a-t-il des intervenants ?

Je mets cette affaire aux voix. Opposition ? Abstention ?

Le rapport, ainsi que les avis de la Commission,
sont adoptés à l'UNANIMITE.